

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3291**

commune (s) : Meyzieu

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault - Acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de terrain située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault appartenant à la maison de retraite publique de Meyzieu

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012

Décision n° B-2012-3291

commune (s) : Meyzieu

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault - Acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de terrain située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault appartenant à la maison de retraite publique de Meyzieu**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées à la suite de la construction de la maison de retraite publique de Meyzieu sur la parcelle cadastrée sous le numéro 91 de la section BZ, cette dernière a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la maison de retraite publique de Meyzieu, l'emprise d'une surface de 1 mètre carré environ (cf. plan ci-annexé).

S'agissant d'une simple régularisation et eu égard à la faible superficie de l'emprise déclassée, les services communautaires n'ont pas été consultés dans le cadre de la procédure de déclassement.

Dans le même temps, la maison de retraite publique de Meyzieu souhaite céder à la Communauté urbaine, une partie d'une parcelle de terrain nu lui appartenant située à l'angle de la rue Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault à Meyzieu, cadastrée sous le numéro 91 de la section BZ et d'une superficie de 8 mètres carrés (cf. plan ci-annexé). Cette cession permettra ainsi de clarifier la limite de propriété entre la parcelle cadastrée sous le numéro 91 de la section BZ et la limite apparente du domaine public communautaire.

Aux termes du compromis, le présent échange est consenti sans soulte de part et d'autre, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les co-contractants.

La valeur d'échange produite par France domaine et retenue est à 8 € pour le terrain de la maison de retraite publique de Meyzieu et à 1 euro pour le terrain de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 26 avril 2012 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault, pour une surface de 1 mètre carré environ, au profit de la maison de retraite publique de Meyzieu.

2° - Approuve l'échange foncier sans soulte.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 €.

5° - Cet échange ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 8 € en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 775 300 - fonction 822 - opération n° OP09O1630,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 8 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 2112 - fonction 822 - opération n° OP09O1630,

- pour les frais notariés à hauteur de 500 € : compte 2112 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.